Photo : elchicogris, CC BY-SA 2.0



AYDI BUSINESS GROUP

ÉTUDE SECTORIELLE · MAROC · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Services aux entreprises (B2B) au Maroc

Conseil, comptabilité, intérim, nettoyage, sécurité, formation : le poids réel des services B2B, le tissu de TPME, les délais de paiement et les leviers pour les prestataires.

Chiffres officiels vérifiés · 18 sources citées · préparée pour les dirigeants de PME

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma Demander une consultation →

SOMMAIRE

Ce que contient cette étude

1 Un secteur qui pèse environ 5 % du PIB, mais dont la croissance ralentit

2 Un tissu de TPME : 94 % des sociétés sous 10 millions de dirhams

3 Comptabilité, intérim, sécurité, formation : des métiers très encadrés

4 Délais de paiement : 230 jours pour les services aux entreprises

5 Auto-entrepreneurs, digitalisation et financement : ce qui change en 2026

6 Opportunités pour les PME

7 Vigilance et accompagnement

Contact, QR codes et sources



À qui s'adresse cette étude : dirigeants de cabinets de conseil, d'expertise comptable, d'agences d'intérim, de nettoyage, de sécurité, de marketing et de formation, et créateurs d'entreprises de services.

CHIFFRES CLÉS

87,8 Md DH
Valeur ajoutée « R&D et services rendus aux entreprises » en 2025, environ 5,1 % du PIB
HCP, comptes nationaux 2025 (calcul de la part)

+3,7 %
Croissance en volume de la branche en 2025, après +6,0 % en 2024
HCP, comptes nationaux 2025

53 000
Emplois créés en 2025 dans les activités financières, immobilières, spécialisées et de soutien
HCP, enquête emploi 2025

109 656
Entreprises créées en 2025, dont 17,6 % dans les « services divers »
OMPIC, bilan 2025 (via maroc.ma)

94 %
Part des 380 230 sociétés actives réalisant moins de 10 MDH de chiffre d'affaires (2024)
Observatoire marocain de la TPME, rapport 2025

9,4 %
Part des activités spécialisées, scientifiques et techniques dans les sociétés actives (2024)
Observatoire marocain de la TPME, rapport 2025

230 jours
Délai moyen de paiement des clients des services aux entreprises en 2024
CGEM et Inforisk, cités par l'Observatoire des délais de paiement

1 331 MDH
Amendes émises en 2025 pour retard de paiement (loi 69-21)
DGI, rapport de l'Observatoire des délais de paiement 2026

400 010
Auto-entrepreneurs actifs, dont 26 % de femmes
Ministère de l'Inclusion économique (via Hespress, août 2025)

SYNTHÈSE

L'essentiel en une page

- Les services aux entreprises au Maroc ont produit 87,8 milliards de dirhams de valeur ajoutée en 2025, soit environ 5,1 % du PIB, selon la branche « recherche et développement et services rendus aux entreprises » du HCP.
- La croissance de ces services ralentit : +6,0 % en volume en 2024 puis +3,7 % en 2025, moins que le PIB (+4,9 %), après deux années à près de 10 % en 2021 et 2022.
- Le tissu est très fragmenté : 94 % des 380 230 sociétés actives réalisent moins de 10 millions de dirhams de chiffre d'affaires et 86,1 % des entreprises déclarantes ont moins de 10 salariés (Observatoire de la TPME, données 2024).
- L'encaissement reste le premier risque : les clients des services aux entreprises paient en moyenne à 230 jours selon la CGEM et Inforisk, malgré la loi 69-21 et 1 331 millions de dirhams d'amendes émises en 2025.

5,1 %

du PIB : c'est le poids mesuré des services aux entreprises en 2025, et non « 8 à 10 % ». La branche du HCP a produit 87,8 milliards de dirhams de valeur ajoutée. L'informatique et la logistique, mesurées dans d'autres branches, n'y sont pas incluses.

Ce qui progresse

- La valeur ajoutée des services aux entreprises est passée de 56,9 milliards de dirhams en 2021 à 87,8 milliards en 2025 (HCP, prix courants).
- Les créations d'entreprises ont atteint un record de 109 656 en 2025, dont 78 622 personnes morales (OMPIC).
- Les délais de paiement reculent : 98 jours de chiffre d'affaires en moyenne en 2024, 27 jours de moins qu'en 2023 (Bank Al-Maghrib).
- Les outils de financement des TPME se renforcent : dispositif TPME de la charte de l'investissement opérationnel depuis novembre 2025, plan Jossour 2030 de Tamwilcom lancé en juin 2026.

Ce qui reste fragile

- La croissance de la branche a ralenti à +3,7 % en 2025, sous celle du PIB (+4,9 %) (HCP).
- Les clients des services aux entreprises paient à 230 jours en moyenne, l'un des délais les plus longs de l'économie (CGEM et Inforisk, 2024).
- 11 596 sociétés ont été dissoutes en 2024 (+6,3 %), dont plus de la moitié avaient moins de cinq ans (Observatoire de la TPME).
- La formation continue reste peu utilisée : 1 647 entreprises seulement ont bénéficié des contrats spéciaux de formation en 2022, sur environ 315 000 cotisantes (CESE).



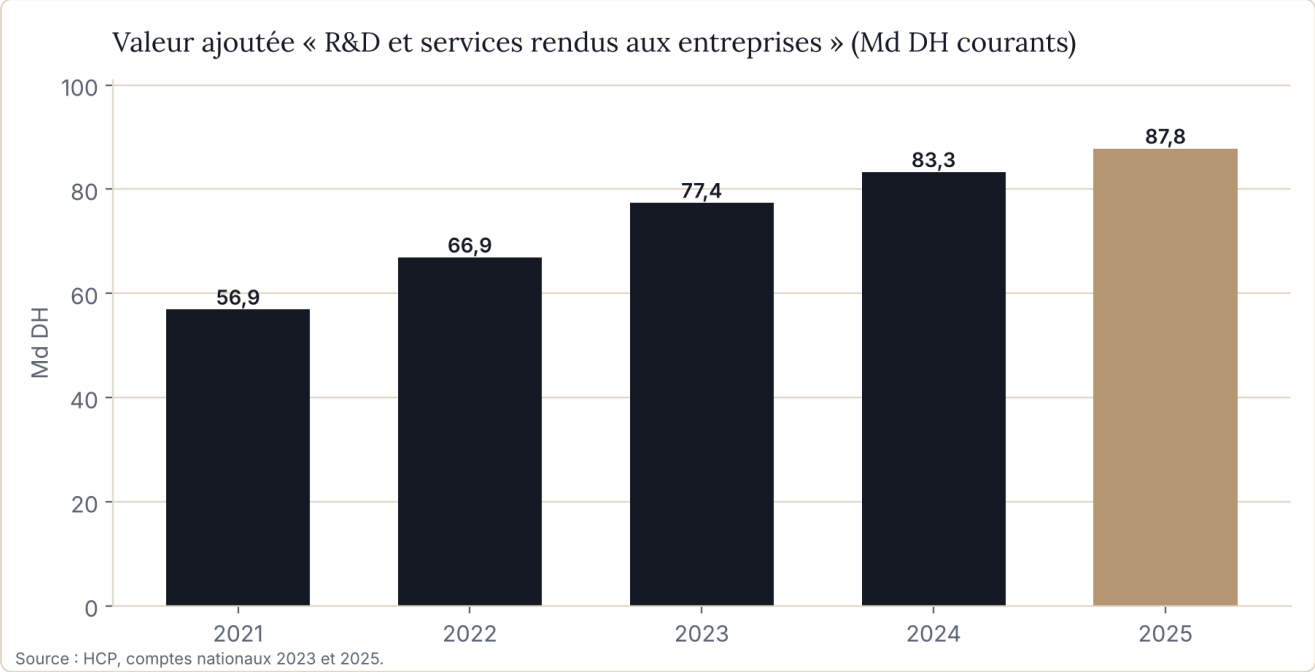


01

Un secteur qui pèse environ 5 % du PIB, mais dont la croissance ralentit

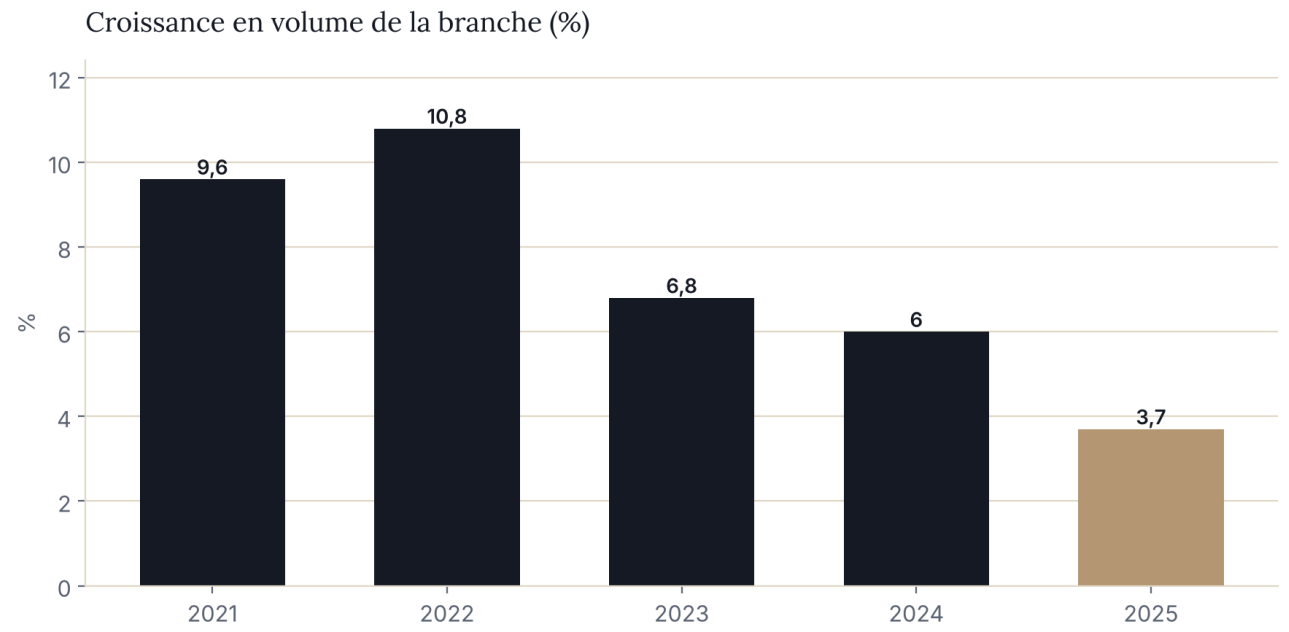
La comptabilité nationale du HCP (base 2014) mesure les services aux entreprises dans la branche **« recherche et développement et services rendus aux entreprises »** (code MN0). Elle réunit les activités spécialisées, scientifiques et techniques (juridique, comptabilité, conseil de gestion, ingénierie, publicité, études de marché) et les services administratifs et de soutien (location, intérim et placement, sécurité, nettoyage, centres d'appels, services de bureau).

Selon les comptes nationaux 2025, cette branche a produit **87,8 milliards de dirhams de valeur ajoutée en 2025**, contre 83,3 milliards en 2024 et 77,4 milliards en 2023. Rapportée à un PIB de 1 720 milliards de dirhams, elle pèse **environ 5,1 % du PIB** (calcul), une part stable depuis 2022.



Branche MN0, prix courants ; 2021-2022 : comptes 2023, 2023-2025 : comptes 2025 (2023 révisé). Source : HCP, comptes nationaux 2023 et 2025.

La croissance en volume ralentit nettement : **+9,6 % en 2021 et +10,8 % en 2022**, puis +6,8 % en 2023, **+6,0 % en 2024 et +3,7 % en 2025**, soit moins que le PIB (+4,9 %) l'an dernier. Les années de rattrapage après la crise sanitaire sont terminées.



Variation annuelle en volume ; le PIB a progressé de 4,9 % en 2025. Source : HCP, comptes nationaux 2023 et 2025.

Ce que la branche ne couvre pas

- Les **services informatiques** relèvent de la branche « information et communication » (36,1 milliards de dirhams en 2025) et la **logistique** de la branche « transports et entreposage ».
- L'**offshoring** (26,2 milliards de dirhams d'exportations en 2024 selon l'Office des changes) est traité dans notre étude sur l'économie numérique.
- L'emploi propre au secteur n'est pas publié. L'enquête emploi 2025 indique seulement que les activités financières, immobilières, spécialisées, techniques et de soutien ont créé **53 000 emplois en 2025**, sur 123 000 créés dans les services.

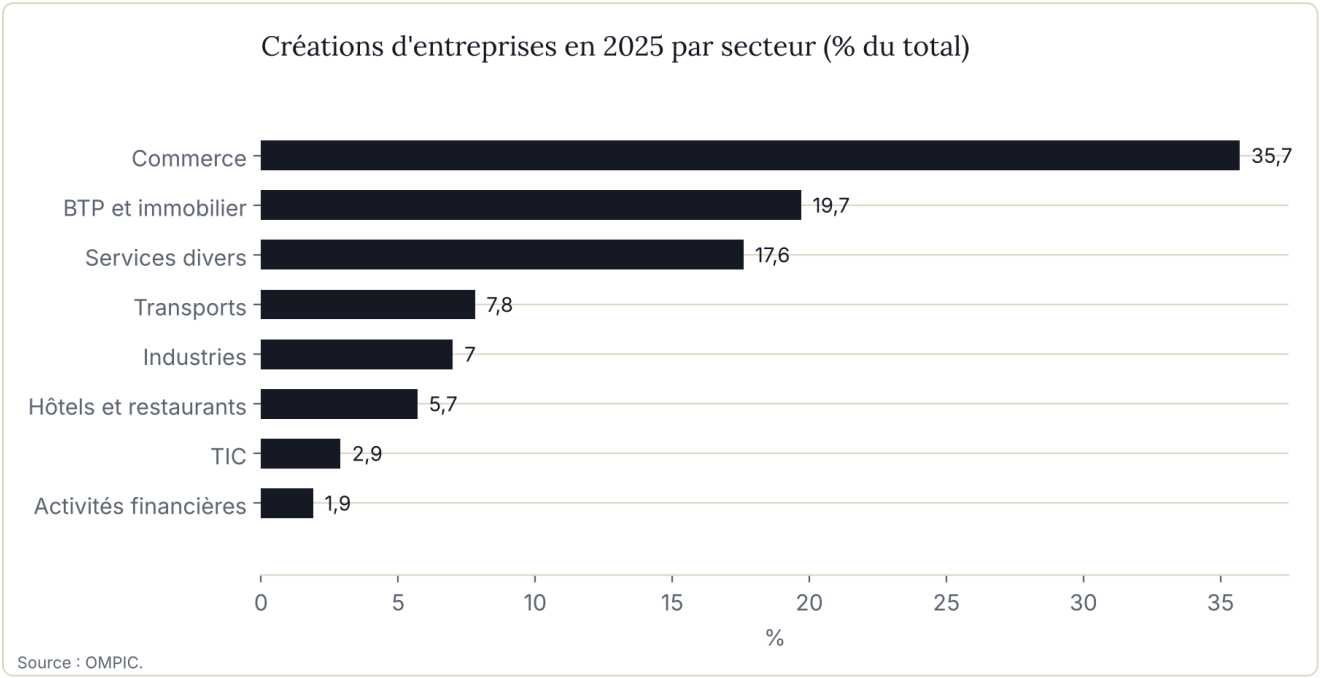
À retenir : le chiffre de « 8 à 10 % du PIB, soit 80 à 100 milliards de dirhams » est incohérent : 8 % du PIB de 2025 représenteraient environ 138 milliards. La valeur mesurée est de 87,8 milliards, soit 5,1 %.



02

Un tissu de TPME : 94 % des sociétés sous 10 millions de dirhams

L'OMPIC a enregistré un record de **109 656 créations d'entreprises en 2025** : 78 622 personnes morales et 31 034 personnes physiques. La SARL à associé unique domine (64,8 % des sociétés créées), devant la SARL (34,4 %). Casablanca-Settat concentre près d'une création sur trois (33 959).



109 656 entreprises créées en 2025 ; agriculture et pêche : 1,8 %. Source : OMPIC.

Les « services divers » représentent **17,6 % des créations**, derrière le commerce (35,7 %) et le BTP et l'immobilier (19,7 %). Les technologies de l'information (2,9 %) et les activités financières (1,9 %) restent marginales.

Ce que dit l'Observatoire marocain de la TPME

Le 6e rapport de l'Observatoire, présenté en janvier 2026 sur les données 2024, dresse un portrait précis du tissu :

- **380 230 sociétés actives** (+1,3 %), dont **94 % réalisent moins de 10 millions de dirhams** de chiffre d'affaires, 5,5 % sont des PME et 0,5 % de grandes entreprises ;
- les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** représentent **9,4 %** des sociétés actives, au 3e rang derrière le commerce (28,3 %) et la construction (23 %) ;
- **86,1 % des entreprises déclarantes à la CNSS** emploient moins de 10 salariés et 72,7 % des salariés déclarés gagnent moins de 4 000 dirhams par mois ;
- les entreprises de moins de 10 millions de dirhams ne pèsent que 9,7 % du chiffre d'affaires total, contre 63,7 % pour les grandes entreprises ;
- **11 596 dissolutions** en 2024 (+6,3 %), dont plus de la moitié concernent des entreprises de moins de cinq ans.

Pour un prestataire B2B, cette structure a deux conséquences : une clientèle de TPE nombreuse mais au panier modeste, et une forte dépendance aux grands donneurs d'ordres, qui concentrent l'essentiel du chiffre d'affaires et des achats de services.



03

Comptabilité, intérim, sécurité, formation : des métiers très encadrés

Aucune statistique officielle récente ne mesure le chiffre d'affaires ou l'emploi de chaque métier. Les données disponibles portent surtout sur le cadre légal et les contrôles.

Comptabilité et juridique

La profession d'expert-comptable est organisée par un Ordre. Celle de comptable agréé est réglementée par la **loi 127-12**, publiée au Bulletin officiel en août 2015 : examen d'aptitude, stage de deux ans et inscription à une organisation professionnelle. Un délai de grâce de dix ans avait été accordé aux fiduciaires en activité. Lors du recensement de 2016, environ 3 000 professionnels figuraient sur la liste définitive.

Intérim et recrutement

Les entreprises de travail temporaire doivent être autorisées et respecter une durée maximale de mission. Selon une enquête de presse (Challenge, relayée par Le360 en janvier 2026), plus de **120 000 salariés** travaillent pour des agences autorisées et déclarées à la CNSS, et plus de 260 opérateurs non autorisés ont été recensés, dont 75 % à Casablanca. Ces chiffres ne sont pas publiés par le ministère.

Sécurité et nettoyage

Le gardiennage et le transport de fonds sont régis par la **loi 27-06** (2007). En 2024, l'inspection du travail a mené **1 022 visites** dans ces sociétés et adressé **9 160 observations**, dont 3 411 sur les salaires (retards, SMIG) et 346 sur la protection sociale (réponse du ministre à la Chambre des conseillers, août 2025). Le nettoyage n'a pas de statut spécifique : il relève du droit du travail général.

Formation continue

Dans un avis adopté en mars 2026, le CESE estime à **2,7 milliards de dirhams** la taxe de formation professionnelle collectée chaque année. Seules **1 647 entreprises** ont bénéficié des contrats spéciaux de formation en 2022, soit environ 0,5 % des 315 000 cotisantes, avec neuf mois en moyenne entre le dépôt du dossier et le remboursement. Les TPME n'ont reçu que 622 millions de dirhams en dix ans.

Conformité

Agréments, CNSS, SMIG et durée du travail sont les premiers points contrôlés dans l'intérim, la sécurité et le nettoyage.

Réputation

Dans des métiers peu différenciés, la conformité sociale devient un argument commercial auprès des grands comptes.

Compétences

La formation continue est sous-utilisée : un levier à activer pour les prestataires comme pour leurs clients.


Photo : Reda benkhadra, CC0

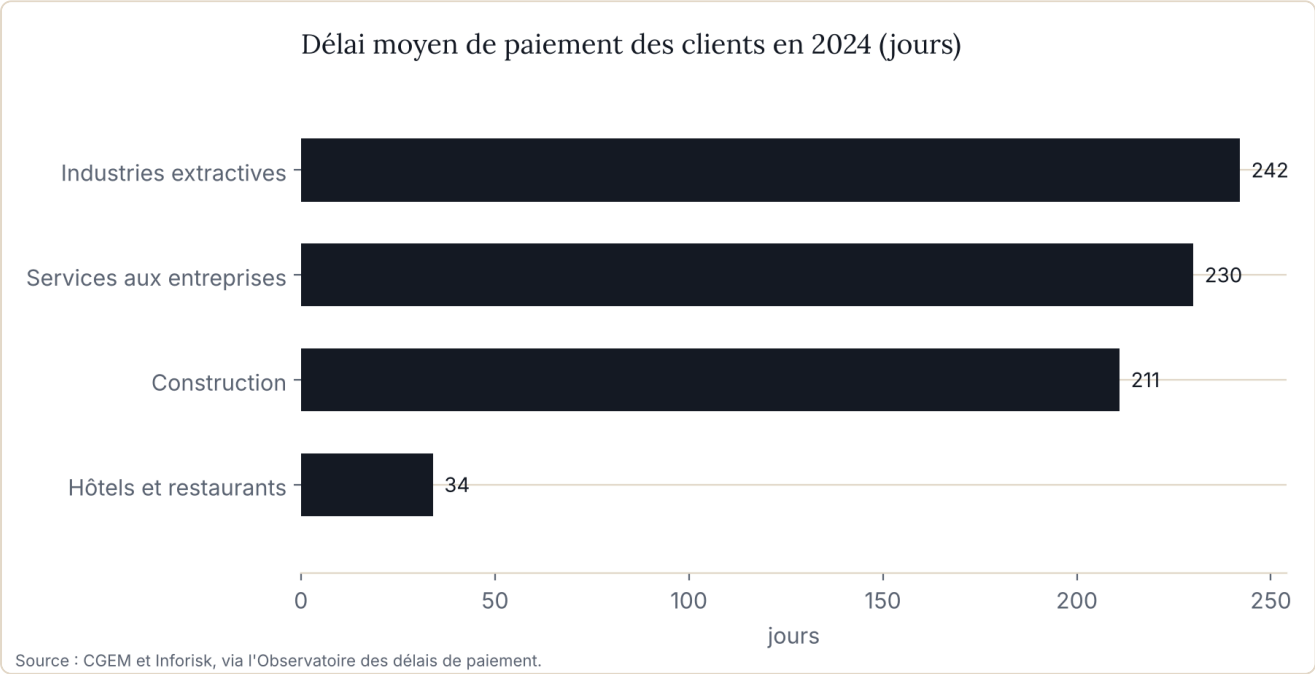
04

Délais de paiement : 230 jours pour les services aux entreprises

Le sixième rapport de l'Observatoire des délais de paiement, publié par le ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2026, montre une amélioration globale mais des écarts importants selon les secteurs.

Une moyenne qui s'améliore

- Sur environ 92 000 entreprises suivies par **Bank Al-Maghrib**, le délai clients moyen est de **98 jours de chiffre d'affaires en 2024**, en recul de 27 jours, et le délai fournisseurs de 70 jours d'achats (−15 jours).
- Les activités de services affichent toutefois un délai clients moyen de **140 jours**.
- Le crédit interentreprises atteint **368 milliards de dirhams** en 2024, dont 63 % portés par les grandes entreprises.



Échantillon de 25 392 entreprises ; moyenne Bank Al-Maghrib : 98 jours de CA. Source : CGEM et Inforisk, via l'Observatoire des délais de paiement.

Sur un échantillon de 25 392 entreprises, la CGEM et Inforisk mesurent pour 2024 un délai clients de **230 jours dans les services aux entreprises**, juste derrière les industries extractives (242 jours) et devant la construction (211 jours). Les TPE attendent en moyenne 167 jours, contre 78 jours pour les grandes entreprises.

La loi 69-21 commence à produire ses effets

La loi 69-21, promulguée en juin 2023, limite les délais à 60 jours par défaut et à 120 jours au maximum s'ils sont convenus. Elle impose des déclarations à la DGI et des amendes en cas de retard. En 2025, **56 041 entreprises** ont déposé une déclaration (contre 17 704 en 2024) et **1 331 millions de dirhams d'amendes** ont été émises (−11,5 %). Les factures payées hors délai représentent encore 53,2 milliards de dirhams.

Le secteur public paie plus vite : 16,2 jours en moyenne pour la commande publique et 32,5 jours pour les établissements et entreprises publics en 2025. Selon le rapport, 40 % des défaillances d'entreprises sont dues à des retards de paiement.

> **Conseil :** pour un prestataire de services, chaque mois de délai client immobilise un mois de masse salariale. Contrat écrit avec échéances, acomptes, relances systématiques et suivi du BFR sont indispensables.


Photo : Etotheraf, CC BY-SA 4.0

05

Auto-entrepreneurs, digitalisation et financement : ce qui change en 2026

L'auto-entrepreneur, porte d'entrée des services

Selon le ministre de l'Inclusion économique, le Maroc compte **400 010 auto-entrepreneurs actifs**, dont 26 % de femmes (août 2025). Le régime reste attractif pour démarrer une activité de conseil, de formation ou de services, mais la loi de finances 2023 l'a resserré : au-delà de **80 000 dirhams de chiffre d'affaires annuel avec un même client**, le surplus est imposé par retenue à la source au taux libératoire de **30 %**, afin de lutter contre le salariat déguisé. En août 2025, le ministre a annoncé un comité de suivi et des conventions avec la DGI, la CNSS et Barid Al-Maghrib pour relancer ce statut.

La facture électronique arrive

Selon le calendrier de la DGI relayé en juin 2026, la facturation électronique démarre en 2026 avec les opérations entre l'État et environ 1 655 grandes entreprises (plus de 200 millions de dirhams de chiffre d'affaires). Les PME et ETI suivront en 2027-2028, puis les TPME après 2028. Les dates précises de chaque phase restent à confirmer par les textes.

Des financements pour les TPME

- **Dispositif TPME de la charte de l'investissement** (BO n° 7454 du 6 novembre 2025) : entreprises de 1 à 200 millions de dirhams de chiffre d'affaires, projets de 1 à 50 millions, primes cumulées plafonnées à 30 % ; dépôt en ligne auprès des CRI. Le prestataire doit vérifier que son activité est éligible.
- **Tamwilcom** a garanti 61 800 crédits pour 25 milliards de dirhams en 2025. Son plan **Jossour 2030**, lancé le 3 juin 2026, vise plus de 300 milliards de dirhams de financements et 435 000 bénéficiaires, avec une couverture des crédits aux TPE portée à 75 %.

REPÈRES

Calendrier et grands repères 2023-2030

JUIN 2023
Promulgation de la loi 69-21 sur les délais de paiement : 60 jours par défaut, 120 jours au maximum.

2024
Amendes pour retard de paiement : 1 505 MDH émises en 2024, puis 1 331 MDH en 2025.

NOV. 2025
Dispositif de soutien aux TPME de la charte de l'investissement opérationnel (BO n° 7454).

2026
Facturation électronique, phase 1 : opérations avec l'État des entreprises de plus de 200 MDH de chiffre d'affaires.

JUIN 2026
Lancement du plan Jossour 2030 de Tamwilcom et publication de l'avis du CESE sur la formation continue.

2027-2028
Facturation électronique étendue aux PME et ETI, puis aux TPME après 2028.

Dispositif	Paramètres annoncés	Horizon ou statut
Loi 69-21 (délais de paiement)	60 jours par défaut, 120 jours maximum ; amendes déclarées à la DGI	En vigueur ; 1 331 MDH d'amendes en 2025
Dispositif TPME (charte de l'investissement)	Projets de 1 à 50 MDH ; primes jusqu'à 30 %	Opérationnel depuis novembre 2025
Garantie Tamwilcom	61 800 crédits garantis, 25 Md DH	Bilan 2025
Plan Jossour 2030 (Tamwilcom)	Plus de 300 Md DH de financements, 435 000 bénéficiaires	2026-2030
Taxe de formation professionnelle	Environ 2,7 Md DH collectés par an	Réforme recommandée par le CESE (2026)
Facturation électronique (DGI)	Grandes entreprises en 2026, PME et ETI en 2027-2028	Calendrier à confirmer



06

Opportunités : où se positionner quand on est une PME ?

Un tissu de 380 000 sociétés majoritairement petites, des obligations nouvelles (délais, facture électronique) et des financements renforcés créent une demande solvable pour des prestataires structurés.

Externaliser les fonctions support des TPME

Comptabilité, paie, déclarations des délais de paiement, gestion administrative : 94 % des sociétés réalisent moins de 10 millions de dirhams et n'ont pas d'équipe dédiée. Une offre packagée, au forfait mensuel, avec un interlocuteur unique et des outils en ligne, répond à un besoin large et récurrent.

Accompagner la mise en conformité

Loi 69-21, facture électronique, conformité sociale exigée par les grands donneurs d'ordres : chaque nouvelle obligation crée un besoin de conseil, de paramétrage d'outils et de formation. Les prestataires qui maîtrisent ces sujets peuvent se positionner avant l'extension aux PME prévue en 2027-2028.

Recouvrement et gestion du poste clients

Avec 230 jours de délai moyen dans les services aux entreprises, la gestion du poste clients est un métier en soi : relances, scoring, affacturage, rédaction de conditions générales. C'est aussi un service à forte valeur pour les PME industrielles et du BTP.

Formation continue et compétences

La formation continue est très peu utilisée par les TPME, et le CESE recommande une prise en charge renforcée. Les organismes qui proposent des modules courts, opérationnels et éligibles aux financements, avec un accompagnement au montage des dossiers, peuvent capter cette demande.

Par où commencer ? Commencez par mesurer votre propre délai d'encaissement et votre dépendance à vos trois premiers clients. Ce diagnostic financier conditionne tout le reste : capacité à recruter, à investir et à accepter des clients exigeants en conformité.

Check-list : êtes-vous prêt ?

- Calculer votre délai clients réel et votre BFR
- Formaliser contrats, échéances et pénalités de retard
- Vérifier vos déclarations au titre de la loi 69-21
- Contrôler votre conformité sociale (CNSS, SMIG, agréments)
- Préparer votre outil de facturation électronique
- Étudier votre éligibilité au dispositif TPME et à Tamwilcom

07 · VIGILANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Les risques à intégrer dans votre stratégie

⚠ Des délais de paiement très longs peuvent mettre en défaut une entreprise rentable : la trésorerie est le premier risque d'un prestataire B2B.

⚠ La dépendance à quelques grands clients expose à des pertes brutales de chiffre d'affaires et à une forte pression sur les prix.

⚠ Un défaut de conformité sociale ou d'agrément (intérim, gardiennage) expose à des sanctions et à la perte de marchés.

⚠ Le recours au statut d'auto-entrepreneur pour un client unique peut être requalifié et coûte 30 % au-delà de 80 000 dirhams.

Comment AYDI Business Group vous accompagne

Nous accompagnons les dirigeants de PME de services aux entreprises :

- un diagnostic de votre modèle économique, de votre rentabilité par client et de votre trésorerie ;
- la construction de votre offre, de vos tarifs et de votre stratégie commerciale auprès des TPME et des grands comptes ;
- la mise en place d'outils de pilotage : poste clients, facturation, tableaux de bord ;
- l'aide à la décision sur vos recrutements, vos investissements et vos dossiers de financement.


Photo : elchicogris, CC BY-SA 2.0

Diagnostic PME · Aide à la décision stratégique · Pilotage et automatisation des process

1 **premier échange pour faire le point sur votre situation.** Décrivez votre projet sur aydi.ma/contact-2 ou appelez le +212 6 48 55 08 05.

PASSER À L'ACTION

Transformez ces données en plan d'action pour votre entreprise

AYDI Business Group accompagne les PME marocaines dans leur stratégie, leur organisation et leur développement. Scannez un QR code ou cliquez sur un lien : nous revenons vers vous pour fixer une consultation.

Demander une consultation
aydi.ma/contact-2

Nous écrire sur WhatsApp
+212 6 48 55 08 05

Lire l'étude en ligne
aydi.ma/services-aux-entreprises-b2b-au-maroc/

Demander une consultation | **WhatsApp**

Téléphone
+212 6 48 55 08 05

E-mail
contact@aydi.ma

Site web
aydi.ma · services.aydi.ma · formation.aydi.ma

Adresse
Résidence Benomar, Porte D, 3e étage, Appt 6,
Rue du Marché, Maarif, Casablanca

AYDI BUSINESS GROUP

SOURCES ET MÉTHODE

Sources

1. HCP, Comptes nationaux provisoires 2025 (base 2014), branche MN0
2. HCP, Comptes nationaux provisoires 2023 (base 2014)
3. HCP, Activité, emploi et chômage : résultats annuels 2025
4. HCP, créations d'emplois dans les services en 2025 (maroc.ma, MAP)
5. OMPIC, créations d'entreprises 2025 (maroc.ma, MAP)
6. Observatoire marocain de la TPME, rapport 2025 (Le360, janvier 2026)
7. Ministère de l'Économie et des Finances, rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement (septembre 2026)
8. Ministère de l'Inclusion économique : 400 010 auto-entrepreneurs actifs (Hespress, août 2025)
9. DGI, auto-entrepreneurs et mesure de la loi de finances 2023 (Le360)
10. Mesures pour relancer le régime de l'auto-entrepreneur (Le Matin, 11/08/2025)
11. Charte de l'investissement : dispositif TPME opérationnel (Le360, novembre 2025)
12. Tamwilcom, bilan 2025 et plan Jossour 2030 (Le Matin, 03/06/2026)
13. DGI, calendrier de la facturation électronique (Le360, 03/06/2026)
14. CESE, avis sur la formation continue (Le Matin, juin 2026)
15. Travail temporaire au Maroc (Le360, revue de presse de Challenge, 08/01/2026)
16. Sécurité privée : contrôles de l'inspection du travail en 2024 (Le Matin, 13/08/2025)
17. Comptables agréés : loi 127-12 et décrets d'application (FNH, 03/03/2016)
18. Office des changes, exportations de services numériques et d'outsourcing 2024 (Le360)

Méthode : chiffres relevés le 31 octobre 2026 sur les publications officielles (HCP, OMPIC, Observatoire marocain de la TPME, Observatoire des délais de paiement, DGI, Tamwilcom, CESE, ministères). Lorsqu'un document officiel n'était pas accessible directement, le chiffre provient de la presse économique qui le cite nommément ; les chiffres d'intérim viennent d'une enquête de presse et sont signalés comme tels. La part du PIB est calculée à partir des comptes du HCP. Aucune statistique officielle ne mesure le chiffre d'affaires ou l'emploi de chaque métier de services. Cette étude est fournie à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement.

Crédits photos

Vue générale de Casablanca : elchicogris, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Immeubles de bureaux au Maârif, Casablanca : karel291, licence CC BY 3.0, Wikimedia Commons

Quartier d'affaires de Derb Omar, Casablanca : karel291, licence CC BY 3.0, Wikimedia Commons

Centre-ville de Casablanca : Иерей Максим Массалитин from Rabat, Maroc, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Boulevard Mohammed V, Casablanca : Reda benkhadra, licence CC0, Wikimedia Commons

Avenue Mohammed V, Rabat : Etotheraf, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Vue de Tanger : Mike McBey, licence CC BY 2.0, Wikimedia Commons

Quartier de Guéliz, Marrakech : mwanasimba from La Réunion, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Photos sous licences Creative Commons ou domaine public. Graphiques et mise en page : AYDI Business Group. Reproduction autorisée avec mention « AYDI Business Group, aydi.ma ».